



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

D 99/3/28

អង្គបុរេជំនុំជម្រះ

PRE-TRIAL CHAMBER
CHAMBRE PRELIMINAIRE

Dossier n° 001/18-07-2007-CETC/BCJI (CP 02)

Devant: M. le juge PRAK Kimsan, Président
M. le juge Rowan DOWNING
M. le juge PEN Pichsaly
Mme la juge Katinka LAHUIS
M. le juge HUOT Vuthy

Date: 28 octobre 2008

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception): 30 / 10 / 2008
ម៉ោង (Time/Heure): 9:07
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: UCH ARUN

PUBLIC
INSTRUCTIONS AUX PARTIES RELATIVES À LA POSSIBILITÉ DE RÉPONDRE
AUX MÉMOIRES D'AMICUS CURIAE

Co-procureurs

Me CHEA Leang
Me Robert PETIT
Me YET Chakriya
Me William SMITH
Me PICH Sambath
Me Alex BATES

Personne mise en examen

M. KAING Guek Eav alias "DUCH"

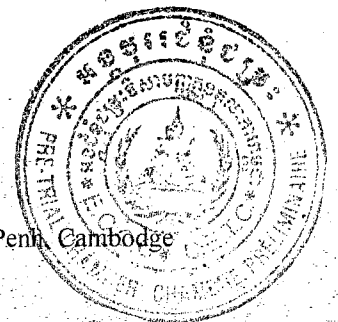
Avocats des parties civiles

Me KONG Pisey
Me HONG Kimsuon
Me YOUNG Panith
Me KIM Mengkhy
Me MOCH Sovannary
Me Silke STUDZINSKY
Me Martine JACQUIN
Me Philippe CANNONE

Co-avocats de la défense

Me KAR Savuth
Me François ROUX

ឯកសារព្រមព្រៀងតាមច្បាប់
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification): 30 / 10 / 2008
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: UCH ARUN



D 99/3/28

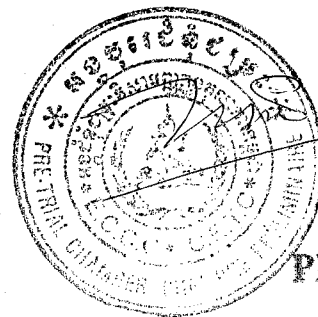
1. **LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE** des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (ci-après, les « CETC ») a, le 27 octobre dernier, reçu en réponse à son invitation des mémoires d'*amicus curiae* de la part i) du Centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique de l'Université McGill, ii) de Monsieur le professeur Antonio Cassese et des Membres du *Journal of International Criminal Justice* et iii) de Monsieur le professeur Dr. K. Ambos (ci-après, les « Mémoires d'*amicus curiae* »).
2. Conformément à la Règle 33 2) du Règlement intérieur, les parties ont la possibilité de répondre aux Mémoires d'*amicus curiae*.
3. La Chambre préliminaire relève que les Mémoires d'*amicus curiae* ont été déposés uniquement en anglais mais qu'il a été demandé à ce qu'ils soient traduits dans les meilleurs délais en français et en khmer. Les traductions en français et en Khmer devraient être respectivement disponibles les 3 et 7 novembre prochains.

PAR CONSÉQUENT, LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE ENJOINT:

Les parties de déposer toute réponse aux Mémoires d'*amicus curiae* au plus tard le 17 novembre 2008, à 16h00. mt

Phnom Penh, le 28 octobre 2008

Président de la Chambre Préliminaire



PRAK KIMSAN